



ANNEE UNIVERSITAIRE
2025-2026

Master 2

POLITIQUES D'AMENAGEMENT URBAIN ET LITTORAL

GUIDE DES ETUDES

Responsable du Master 2 :

Thomas WATTEZ
thomas.wattez@univ-littoral.fr

Président du jury du Master 2 :

Léopold LUCAS
leopold.lucas@univ-littoral.fr

Secrétariat pédagogique :

Karine VERMERSCH

Email : secre-dt@univ-littoral.fr

Centre universitaire de la Citadelle – Bureau 1406
220 avenue de l'université
B.P. 65526
59379 DUNKERQUE Cedex 1
Téléphone : 03.28.23.68.83

Horaire du secrétariat :

Télétravail : lundi

8h30 - 12h et 13h30 - 16h : mardi au jeudi

8h30 - 11h30 : vendredi

Site web du Master : <http://master-paul.univ-littoral.fr>

Emploi du temps en ligne : <http://edt.univ-littoral.fr/public>

Plan du guide des études :

1. Introduction	2
2. Calendrier.....	4
3. Équipe pédagogique	5
4. Programme des cours	7
5. Descriptif des cours.....	9
6. Modalités de contrôle des connaissances.....	30

1. Introduction

1.1 Objectif de la formation

Le Master PAUL forme des professionnels capables de maîtriser toutes les étapes de la chaîne d'élaboration des programmes territoriaux : définition d'objectifs ; élaboration de diagnostics ; conception, programmation, mise en œuvre et évaluation de projets. Ces programmes territoriaux relèvent de plusieurs champs et domaines d'action publique : urbain, environnemental, social, touristique, culturel, etc.

Le Master prépare des développeurs et des gestionnaires des territoires, qui ont besoin d'une bonne culture générale et d'une solide culture technique spécifique..

1.2 Les partenaires

La formation bénéficie du soutien d'une cinquantaine de structures professionnelles qui accueillent les étudiants en stage, proposent des sujets d'étude (projet pro en M1 et ateliers littoral et urbain en M2) et permettent à certains de leurs personnels de participer directement aux enseignements du Master. Ces organisations sont à la fois locales (Côte d'Opale), régionales (Hauts de France) mais également nationales et internationales. La formation profite en effet, du fait de sa situation géographique, de contacts avec la Belgique, le Royaume-Uni et les Pays-Bas.

1.3 Débouchés

Le Master offre des débouchés professionnels dans les collectivités territoriales (municipalités, intercommunalités, départements, régions), les services de l'État (Services maritimes, DDT[M], DREAL...), les offices publics d'aménagement (Agences d'urbanisme...), les sociétés d'économie mixte (de logement, de transports...), les bureaux d'étude privés, les organismes transrégionaux et transfrontaliers, le secteur associatif impliqué dans les projets de développement du territoire et du littoral, les grands équipements culturels, etc.

Le Master PAUL permet aussi à ceux qui en auraient la volonté de poursuivre leurs études par un doctorat en Urbanisme et Aménagement. Dans ce cas, il est néanmoins recommandé de prévoir son stage de M2 dans un laboratoire universitaire et de s'informer sur les possibilités de financement de thèse (Région, PMCO, ADEME, etc.).

MASTER 2 : CALENDRIER PROVISOIRE

Prérentrée : Jeudi 4 septembre 2025, 15h en salle 2401

Semestre 1 : Du lundi 8 septembre 2025 au samedi 17 janvier 2026

Semaine d'interruption pédagogique : du lundi 27 octobre au dimanche 2 novembre 2025

CLES B2 Anglais : vendredi 14 novembre 2025

Journée Premier Emploi (JPE) : jeudi 4 décembre 2025

Préparation soutenance d'ateliers : semaine du 9 décembre 2025

Soutenance Intermédiaires d'ateliers : Vendredi 12 décembre 2025

Congés de Noël : du 20 décembre 2025 au dimanche 4 janvier 2026

Voyage d'études : Semaine du 16 au 21 Février 2026

CLES B1 Anglais : jeudi 15 janvier 2026

Examens du premier semestre : du 12 au 17 janvier 2026 (EXAMENS PAUL) et du 26 janvier au 30 janvier 2026 (EXAMENS EGEDD)

Jury semestre 1 : Mardi 26 février 2026

CPP semestre 1 : Mardi 26 février 2026

Semestre 2 : Du lundi 19 janvier 2026 au samedi 4 avril 2026.

Semaine d'interruption pédagogique : du lundi 16 au 21 février 2026.

Révisions ateliers : du lundi 16 au mercredi 18 mars 2025 inclus.

Soutenances d'ateliers : jeudi 19 mars 2026

CPP semestre 2 : vendredi 26 juin 2026 à 10h30

Stage : À partir du lundi 6 avril 2026 au vendredi 19 septembre 2026

Pré-Jury du semestre 2 et de l'année, session 1 : mercredi 1^{er} juillet 2026.

Soutenance du mémoire pour les alternants : jeudi 25 juin et vendredi 26 juin 2026

Soutenance du mémoire pour les non alternants : lundi 31 août et mardi 1^{er} septembre 2026

Date limite de remise du mémoire au secrétariat (dépôt sur MOODLE) : 10 jours avant la soutenance (10/06 pour les alternants et 20/8 pour les non alternants). Deux points de pénalités sont retirés à la note du mémoire sur 20 points par jour de retard. Les exemplaires papier pourront être fournis à la demande des lecteurs. **Deux points de pénalités sont retirés à la note du mémoire sur 20 points par jour de retard.**

Attention tous les mémoires seront vérifiés par un logiciel anti-plagiat (compilatio) et anti IA

Examens Session 2 : mercredi 26 août au vendredi 28 août 2026

Jury session 1 mercredi 2 septembre 2026 à 11h

Soutenances session2 : les 23 et 24 septembre

Date limite de remise du mémoire au secrétariat (dépôt sur MOODLE) : 10 jours avant la soutenance (15 septembre 2025). Deux points de pénalités sont retirés à la note du mémoire sur 20 points par jour de retard. Les exemplaires papier pourront être fournis à la demande des lecteurs. **Deux points de pénalités sont retirés à la note du mémoire sur 20 points par jour de retard.**

Attention tous les mémoires seront vérifiés par un logiciel anti-plagiat (compilatio) et anti IA

Jury session 2 : vendredi 25 septembre

3. Équipe pédagogique

ACHMANI Younes, - Postdoc - projet ANR DECODE, youness.achmani@univ-littoral.fr

BEURAIN Philippe – responsable du service Achats et Marchés Publics, ULCO Dunkerque, philippe.beurain@univ-littoral.fr

BOISSONADE Jérôme – MCF HDR en Sociologie, ULCO Dunkerque, membre de LAVUE, jerome.boissonade@univ-littoral.fr

CARRARD Michel – MCF - HDR en Aménagement et Urbanisme, ULCO Dunkerque, membre de TVES.
Michel.carrard@univ-littoral.fr

COHEN Olivier – MCF Géographie ULCO, membre du LOG, Ulco Dunkerque. Olivier.cohen@univ-littoral.fr

DELATTE Sylvie – directrice territoriale, Direction Développement Territorial et Partenariats (DDTP) CUD,
sylvie.delatte@ cud.fr

DOBRONIAK Christine – Chargée stratégies durables et biodiversité, Département Management de l'environnement, Grand Port Maritime de Dunkerque, cdobroniak@portdedunkerque.fr

EVARD Marie - Chargée de mission Service Public Universel des Besoins Essentiels, Centre Communal d'Action Sociale de Dunkerque, marie.evrad@ville-dunkerque.fr

FAVRE-GILLY Alexis - Chargé de mission participation des habitants, démocratie locale et éducation populaire., Ville de Dunkerque, alexis.favre-gilly@ville-dunkerque.fr

FRÈRE Séverine – PU en Aménagement et urbanisme, ULCO Dunkerque, membre de TVES, severine.frere@univ-littoral.fr

GIBOUT Christophe – Sociologue, PU en Aménagement, codirecteur de TVES, christophe.gibout@univ-littoral.fr

HOTTIN Gaele - Communauté Urbaine de Dunkerque

INNEBEER Jérémy – Chef de projet Ville Renouvelée et Innovante, Communauté urbaine de Dunkerque,
jeremy.innebeer@ cud.fr

JACOB Amélie - chargée de mission auprès du directeur général des ressources – CUD, amelie.jacob@ cud.fr

JOAN Jean-Marc – MCF Géographie, ULCO Dunkerque, membre de TVES, jean-marc.joan@univ-littoral.fr

LANNOY Lucie- Responsable du Service Application du Droit des Sols, Direction générale des services techniques, Ville de Calais., lucie.lannoy@outlook.fr

LEFRANCOIS Grégory, Adjoint au Chef de l'Unité Départementale du Littoral. Responsable des secrétariats SPPPI Côte d'opale Flandre - CLI de Gravelines, gregory.lefrancois@developpement-durable.gouv.fr

LHERBIER Jérémy, Responsable de département, Direction de la mer, des ports et du littoral, Région Hauts-de-France, Jeremy.LHERBIER@hautsdefrance.fr

LO PRETE Mariantonia, maître de conférences en gestion et aménagement du territoire ULCO Dunkerque, membre de TVES, Mariantonia.Lo-Prete@univ-littoral.fr

LOUVET Michel. Enseignant en anglais, Ulco Dunkerque, michel.louvet@univ-littoral.fr

LUCAS Léopold, MCF Géographie, ULCO Dunkerque, membre de TVES, leopold.lucas@univ-littoral.fr

MARTINSH Kristina, urbaniste, agence d'urbanisme de la région Flandre Dunkerque, kristina.martinsh@univ-littoral.fr

MODRZEJEWSKI Frédéric - Chef de l'Unité territoriale de l'Artois, DREAL Hauts de France,
frederic.modrzejewski@developpement-durable.gouv.fr

PHILIPENKO Xenia, MCF Géographie, ULCO Dunkerque, membre de TVES, xenia.philippenko@univ-littoral.fr

PYNTE Emilie - Pôle Commande Publique, Communauté Urbaine de Dunkerque, emilie.pynte@ cud.fr

SEDRATI Mouncef – PU en Géographie, mouncef.sedrati@univ-littoral.fr

WATTEZ Thomas – Urbaniste, gérant de COREM Assistance urbaine – Professeur associé, Ulco Dunkerque,
thomas.wattez@univ-littoral.fr

4. Programme des cours

Master 2 semestre 1

<i>Unités d'enseignement</i> et matières	Enseignants	Nbre d'hrs	ECTS
UE12 : Administration urbaine et littorale et politiques publiques			9
Marchés publics	P. Beaurain E. Pynte	18	3
Espaces et services publics	C. Gibout	18	3
Droit et institutions	S. Delatte	18	3
UE13 : Analyse des politiques publiques			6
Evaluation des politiques publiques	C. Dobroniak	18	3
Politiques publiques et processus décisionnels	T.Wattez	18	3
UE14 : Outils			4
Systèmes d'information géographique		18	2
PPP 5	J. Innebeer	20	2
Bonus			
UE15 : Anglais (commun EGEDD)	M. Louvet G. Capelle	25	3
UE16 : au choix			8
Parcours littoral			
Aléas et risques côtiers	O. Cohen	16	2
Vulnérabilité, pressions et conflits dans les espaces littoraux	X. Philippenko	16	2
Gestion des territoires littoraux et maritimes	O. Cohen	16	2
Parcours urbain			
Gouvernance urbaine et participation	M. Evrard A. Favre Gilly	16	2
Pollution et environnement urbain	S. Frère	16	2
Urbanisme opérationnel	L. Lannoy	16	2
Maîtrise d'ouvrage urbaine et projet de territoire	G. Hottin	16	2
Conférences		6	

Master 2- Semestre 2

<i>Unités d'enseignement et matières</i>	Enseignants	Nbre d'hrs	ECTS
UE 17 : Enjeux territoriaux			7
Bonus			
Espaces urbano-portuaires	M. Lo Prete T. Wattez	18	2
Transports et mobilités	JM. Joan	18	2
Attractivité territoriale et développement économique	M. Carrard	18	3
UE 18 : stage de 5 à 6 mois Méthodologie du mémoire	J. Boissonade	5	9
UE 19 : Modules optionnels : 4 sur 6			8
Option 1 : habitat et environnement	J. Boissonade	20	2
Option 2 : gestion portuaire	J. Lherbier	18	2
Option 3 : risques industriels	F. Modrzejewski G. Lefrançois	20	2
Option 4 : politiques du logement	K. Martinsh	18	2
Option 5 : épistémologie, méthodo. de la recherche (commun EGEDD)	J. Boissonade	18	2
Option 6 : préparation aux concours de la fonction publique territoriale (commun EGEDD)	S. Frère A.Jacob	18	2
UE 20 : au choix			6
Parcours littoral			
Atelier littoral	O. Cohen X. Philipenko	25	6
Parcours urbain			
Atelier urbain	M. Lo Prete	25	6
Encadrement terrain		10	

5. Descriptif des cours

Sauf indication contraire, pour chaque module, les modalités d'examen indiquées en session 1 sont identiques pour la session 2.

UE12 : Administration urbaine et littorale et politiques publiques

12.1 Marchés publics

Responsable du cours : Emilie PYNTE et Philippe BEAURAIN

Objectifs du cours :

L'objectif du cours consiste à donner aux étudiants les clés pour comprendre ce qu'est la commande publique, en abordant le cadre général de la réglementation relative plus particulièrement aux marchés publics et ce, afin de pouvoir interagir avec des collègues dans le cadre d'un futur poste professionnel.

Plan du cours :

Le cours, articulé en 4 parties, traite successivement des fondamentaux de l'achat public (tels que les sources du droit et les grands principes applicables aux marchés publics) ; des différentes catégories et formes de marchés publics ; de la passation ainsi que de l'exécution des marchés publics.

Bibliographie :

Les sites suivants :

- <https://legifrance.gouv.fr/code-de-la-commande-publique> qui permet d'accéder à la version en vigueur du texte ;
- <https://economie.gouv.fr/daj/commande-publique> qui permet d'accéder notamment à des conseils aux acheteurs publics en mettant à leur disposition des outils tels que des guides et des fiches techniques.

Modalités d'examen : Examen écrit (devoir sur table d'une durée d'1h30).

12.2 Espaces et services publics

Responsable s du cours : Christophe GIBOUT

Objectifs du cours :

Généalogie des théories et concepts de l'espace public dans ses traditions politiste, géographique, sociologique et anthropologique.

Questionnements sur les grands enjeux de l'usage sociétal et culturel des espaces publics, qu'ils soient concrets ou abstraits, réels ou symboliques.

L'enseignement alterne des données théoriques majeures avec des mises en pratiques issues de la littérature scientifique contemporaine. Il se conclue par une visite urbaine des espaces publics dunkerquois proposant, en dialogue entre étudiants et enseignant, une mise en perspective et en illustration des orientations scientifiques présentées dans le cadre de l'enseignement.

Bibliographie :

Capron, G. & Haschar-Noé, N. (2007). L'espace public urbain. De l'objet au processus de construction. Presses Universitaires Laval.

Collectif (2003). De la ville et du citoyen. Parenthèses éditions.

Delbaere, D. (2010). La fabrique de l'espace public. Ville, paysage et démocratie. Ellipses.

Ghorra-Gobin, C. (dir). (2003). Réinventer le sens de la ville. Les espaces publics à l'heure globale. L'Harmattan.

Habermas, J. (1988). L'espace public. Archéologie de la publicité comme dimension constitutive de la société bourgeoise. Payot.

Lussault, M. (2009). De la lutte des classes à la lutte des places. Grasset.

Margier, A. (2017). Cohabiter l'espace public. Presses universitaires de Rennes.

Neveu, E. & François, B. (199). Espaces publics mosaïques. Presses Universitaires de Rennes.
Paquot, Th. (2015). L'espace public. La Découverte.
Perec, G. (2000). Espèces d'espaces. Galilée.
Sansot, P. (1993). Jardins publics. Payot

Modalités d'examen : Devoir sur table en 2h.

12.3 Droit et institutions

Responsable s du cours : Sylvie DELATTE

Objectifs du cours :

Le cours a pour objet d'initier les étudiants aux « institutions politiques et administratives françaises, dans le contexte européen », en ce qu'elles peuvent concerner les acteurs du développement territorial ; il s'agit donc de présenter l'organisation des pouvoirs publics français et de mettre en évidence, d'une part, les modes d'expression de ces pouvoirs (actes législatifs, administratifs, services publics ...) et, d'autre part, leurs relations, leur hiérarchie (hiérarchie des normes, contraintes pour l'acteur / utilisateur ...) et leur impact sur le citoyen / acteur local.

A chaque stade de cette présentation, le croisement avec les problématiques de développement territorial sera mis en évidence.

Compte tenu de la diversité d'origine des étudiants, il s'agit vraiment d'une initiation.

Plan du cours :

Le cours s'organise autour de 2 entrées : Les institutions françaises et leur fonctionnement

Approfondissement des problématiques des collectivités territoriales : les services publics, la décentralisation et les acteurs locaux, l'intercommunalité, la gestion des ressources humaines, la démocratie participative.

C'est dans cette seconde partie du cours que le croisement avec les problématiques du développement territorial est le plus significatif.

Les TD s'organisent en 3 temps : exposé (20 mm), réactions / questions (20 mm), corrigé, en fait : l'essentiel sur le sujet en terme d'information et de problématique (20 mm)

Bibliographie :

M. DUBERGER *Institutions politiques et droit constitutionnel* PUF

P. PACTET *Droit constitutionnel et institutions politiques* – MASSON

F. DREYFUS I. F. D'ARCY *Institutions politiques et administratives de la France* ECONOMICA

J.M. & J.B. AUBY *Institutions administratives* DALLOZ

F. & Y. LUCHAIRE *Le droit de la décentralisation* – Thémis

Revue et publications :

Revue française de sciences politiques

Actualité juridique droit administratif

Revue de droit public

Pouvoirs

Revue française d'administration publique

Documentation française : diverses publications, documents d'étude, regards sur l'actualité, problèmes politiques et sociaux

Rapports au Sénat ou à l'Assemblée Nationale (journaux officiels)

Modalités d'examen :

Dossier

UE 13 : Analyse des politiques publiques

13.1 Évaluation des politiques publiques

Responsable s du cours : Christine DOBRONIAK (

Objectifs du cours :

Evaluer une politique publique, c'est juger de sa valeur au regard d'un ensemble de critères, en vue de l'améliorer et d'éclairer la prise de décision. L'évaluation se distingue du contrôle de la conformité légale et réglementaire, et de l'audit, tourné vers la maîtrise des risques. Cette pratique est promue depuis plus de 20 ans en France et au niveau international. Plusieurs méthodologies et modalités coexistent, en fonction des contextes et enjeux. S'appuyant sur des cas pratiques, le cours abordera les principes et méthodes d'évaluation des politiques publiques, les acteurs concernés et la conduite du processus liés à cette démarche. Les objectifs sont :

- Acquérir une connaissance théorique de l'évaluation des politiques publiques de ses pratiques,
- Comprendre son utilité et son utilisation,
- Développer les compétences méthodologiques.

Plan du cours :

Le cours apportera les éléments nécessaires pour concevoir, développer, réaliser et assurer la vie et le suivi d'un projet.

Concepts-clés de la démarche d'évaluation : Définitions. Repères historiques et international. Fondements de l'évaluation. Critères. Temporalité.

Organisation de l'évaluation : Pilotage. Modalités. Questions évaluatives. Identifier les étapes de l'évaluation. Indicateurs. Collecte de données. Tableau de bord. Juger et formuler les recommandations. Diffusion et valorisation de l'évaluation.

Evaluation environnementale : Cadre juridique. ERC. Etude d'impact.

METHODES PEDAGOGIQUES

- Approche ludique : études de cas concrets, mises en situation.
- Echanges et confrontations à partir des situations de travail.

Bibliographie :

Contrôle et évaluation de la gestion publique, enjeux contemporains et comparaisons internationales, D. Lamarque, Ed. Bruylant, 2016.

Analyse et pilotage des politiques publiques, P. Knoepfel, C. Larrue, F. Varone, JF. Savard, Presse de l'Université du Québec, 2015.

L'évaluation des politiques publiques : le développement d'une nouvelle culture, collection "profession cadre service public", coordonnée par P. Braconnier et G. Cauquil, CNDP/ESEN, 2010.

L'évaluation des politiques publiques, B. Perret, Ed. La découverte, 2010.

Manuel de l'évaluation des politiques publiques, D. Vollet, F. Hadjab, Ed. Quae, 2008.

Petit guide de l'évaluation des politiques publiques, Conseil scientifique de l'évaluation, Ed. La Documentation française, 1996.

L'évaluation des politiques publiques, S. Trosa, 2004.

www.evaluation.gouv.fr

www.evaluationvigie.fr

www.modernisation.gouv.fr

www.eval.fr

Modalités d'examen :

Note de participation

Minimum de 2 QCM(s) en fin de chapitres cohérents

Examen final sur table : exercice de mise en situation (2 h)

Examen de seconde session : éléments de cours (1h)

13.2 Politiques publiques et processus décisionnels

Responsable du cours : Thomas WATTEZ (thomas.wattez@univ-littoral.fr)

Objectifs du cours :

Les politiques publiques sont élaborées et mises en œuvre dans des contextes de plus en plus complexes, dans lesquels le nombre d'acteurs qui prennent part à la décision est très important. Ainsi, l'élaboration de n'importe quel projet doit se doter des moyens méthodologiques et techniques pour tirer parti de cette complexité, au risque d'échouer.

L'objectif du cours est d'appréhender le fonctionnement des processus décisionnels des politiques publiques et les nouvelles formes de gouvernance. En examinant tout d'abord les politiques d'urbanisme et d'aménagement puis en élargissant l'analyse aux politiques de développement économique et aux politiques sociales. En décryptant la démarche de programmation urbaine.

Plan du cours :

- 1/ Les politiques d'urbanisme et d'aménagement : comment la gouvernance des projets a-t-elle évolué au cours de ces dernières années ? Comment les acteurs des communes et des intercommunalités s'organisent pour mener un projet ?
- 2/ Les politiques sociales et les politiques de développement économique : les systèmes d'acteurs ont-ils évolué dans le même sens que les politiques d'urbanisme et d'aménagement ?
- 3/ Qu'est-ce qu'une démarche de programmation urbaine et comment la mettre en œuvre ? quelles réponses en termes de gouvernance locale ?
- 3/ Cas pratiques

Bibliographie :

- Maîtrise d'ouvrage de l'opération d'aménagement urbain, la démarche stratégique de programmation urbaine, Guide de la Mission interministérielle pour la qualité des constructions publiques (MIQCP), 2015.
- Programmation urbaine, Nathalie BONNEVIDE et Jean-Baptiste MARIE, 2021, Editions le Moniteur
- Regards sur les stratégies et actions économiques locales, ADCF, 2015
- L'aménagement urbain : acteurs et systèmes, Thierry VILMIN, 2015, Editions Parenthèses
- CEREMA, Outils de l'aménagement, <http://outil2amenagement.cerema.fr>

Modalités d'examen :

Exposé et questionnaire écrit à l'issue des séances

UE 14 : Outils

14.1 Systèmes d'information géographique

Responsable du cours :

Objectifs du cours :

L'enjeu de ce TD est d'approfondir l'usage de Qgis, un logiciel libre de plus en plus utilisé dans le monde du SIG en vue d'une utilisation professionnelle. Il s'agira de rentrer directement dans la pratique en répondant à des problématiques spécifiques.

Une connaissance partielle de logiciel SIG rendra l'assimilation plus aisée (QGIS de préférence).

Le but de ce module est de vous permettre :

- d'utiliser un SIG, de créer de la donnée spatiale
- de manipuler l'information spatiale
- de pousser l'automatisation de traitement spatiaux en vue de gagner en efficacité.
- Savoir traiter et diffuser des résultats sous forme de cartes
- Connaître des sources de bases de données spatialisées en libre accès

Plan du cours :

Le module s'appuie sur deux grands axes :

- Un cours théorique qui reprend les notions générales d'un SIG
- Mise en pratique afin de travailler sur des cas concrets en relation avec la thématique du Master

Modalités d'examen :

Mise en situation à travers un exercice pratique.

14.2 PPP5

Responsable du cours : Jérémy INNEBEER

Objectifs du cours :

Constituer son réseau professionnel : rencontrer les acteurs de l'aménagement en participant à l'organisation de différents événements (Journée Premier Emploi, voyage d'études, ...).

Sensibiliser à la créativité et l'innovation et tester son potentiel entrepreneurial.

Modalités d'examen : Note de participation à l'organisation des événements / rapport écrit portant sur le projet professionnel concernant les étudiants alternants.

UE 15 : Anglais (commun EGEDD)

Responsables du cours : Michel LOUVET et Guillaume CAPELLE

Objectifs du cours :

Amélioration du niveau général de compétences en Anglais (compréhension orale, compréhension écrite, production orale, production écrite) visant l'obtention d'une certification à la fin du semestre.

Utiliser l'anglais dans les filières professionnelles en lien avec la formation et à s'exprimer en anglais au sujet de son parcours et de son expérience.

Plan du cours :

Entraînement aux diverses compétences linguistiques en Anglais portant sur des thématiques telles que l'économie, l'environnement, l'urbanisme, le développement durable....

Préparation au CLES.

Compétences délivrées

Travail des 5 compétences du Cadre Européen Commun de Référence pour les langues : compréhension orale, compréhension écrite, production orale en interaction, production orale en continu, production écrite.

Niveau visé fin de Master : B2.

Passage de la Certification CLES niveaux B1 ou B2.

Organisation pédagogique

24h d'enseignement en présentiel et 10h de travail en autoformation guidée sur les ressources numériques du CRL.
Groupes de niveaux si les effectifs le permettent, mutualisation avec le master EGEDD.

Modalités d'examen :

Selon les modalités définies par les MCCC du LanSAD

U 16 : au choix

Parcours Littoral

16.1/ L Aléas et risques côtiers

Responsable du cours : Olivier COHEN (olivier.cohen@univ-littoral.fr)

Objectifs du cours : Dans une première partie, nous présenterons une typologie des observatoires d'évolution du trait de côte en France (métropole et outre-mer). Un observatoire du trait de côte est un organisme qui opère des mesures, les stocke, les traite afin de déterminer l'évolution du rivage sur un territoire déterminé et pendant une période donnée. Nous aborderons ensuite les principaux aléas naturels à l'origine des risques littoraux. Il s'agira entre autres d'étudier les facteurs naturels à l'origine du recul des côtes meubles et des falaises rocheuses, et les mécanismes de submersion des zones basses. Il s'agira également de s'interroger sur l'influence du changement climatique sur les aléas littoraux. Enfin, nous poursuivrons en présentant les grandes stratégies d'aménagement du littoral face aux aléas érosion et submersion.

Plan du cours :

- 1) Les aléas littoraux
- 2) Les grandes stratégies d'aménagement du littoral face aux aléas météo-marins

Bibliographie :

- BRGM, 2013. *Le littoral*. Numéro spécial de la revue *Géosciences*, n°17, Orléans, 116 p.
- BRGM, 2014. *Evaluation de l'effet d'ouvrages de protection sur l'évolution du littoral*. BRGM, Orléans, 98 p.
- CERCLE, 2015. *Le changement climatique : des impacts régionaux aux pistes d'adaptation, du Nord-Pas de Calais à l'Eurorégion*. Conseil Régional NPdC, Lille, 260 p.
- CEREMA (2016) Développer la connaissance et l'observation du trait de côte. Contribution nationale pour une gestion intégrée.
- Dauphiné A. et Provitolo D. (2013) Risques et catastrophes. Observer, spatialiser, omprendre, gérer. Collection U, Paris, A. Colin, 412 p.
- Finkl, C.W., Makowski, C. (Eds.), 2019. *Encyclopedia of coastal science*. Springer Berlin Heidelberg, New York, NY, 1983 p.
- Madelenat J. (2019) L'adaptation au changement climatique sur le littoral français. Les études de la Fabrique Ecologique. 88 p.
- MEDDE, 2014. *Les données clés de la mer et du littoral*. Synthèse des fiches thématiques de l'Observatoire. Paris, 58 p.
- MEDDE; 2014. *Vers la relocalisation des activités et des biens 5 territoires en expérimentation*. Actes du séminaire à mi-parcours du 19 mai 2014. Paris, 67 p.
- Ministère de l'Écologie, de l'Énergie, du Développement durable et de la Mer, 2010. *La gestion du trait de côte*. Ed. Quae, collect. Savoir Faire, 304 p.
- Guide méthodologique : Plan de prévention des risques littoraux. www.developpement-durable.gouv.fr/Guide-methodologique-Plan
- Peretti-Watel P. (2010) La société du risque. Collection Repères. Paris, La Découverte, 126 p.

Reghezza-Zitt M. et Rufat S. (2015) Résiliences – Sociétés et territoires face à l'incertitude, aux risques et aux catastrophes. ISTE éd., 226 p.

Verger, F., 2009. *Zones humides du littoral français*. Belin, Paris, 448 p.

Articles scientifiques (revues nationales et internationales)

Modalités d'examen :

Contrôle continu : dossiers à faire à la maison avec présentation orale

16.2/ L Vulnérabilité, pressions et conflits dans les espaces littoraux

Responsable du cours : Xenia PHILIPPENKO

Objectifs du cours :

Modalités d'examen :

16.3/L Droit du littoral et de la mer

Responsable du cours : Youness ACHMANI

Objectifs du cours :

Connaissance des principales réglementations applicables au littoral et au domaine maritime.

Savoir trouver l'information nécessaire.

Plan du cours :

Introduction historique au droit de la mer et du littoral Du *Digeste* à la Convention de Montego Bay. La lente gestation du droit de la mer

- 1) Du « rivage » au « littoral ». Deux millénaires de domanialité publique maritime

Droit du littoral Droit de l'environnement littoral

- 1) Droit de l'urbanisme littoral
2) Politique et gestion intégrée de la zone côtière

Droit de la mer Le zonage maritime

- 1) Les compétences nationales
2) Droit de l'environnement marin

Bibliographie :

- Dominique GAURIER, *Histoire du droit international. De l'Antiquité à la création de l'ONU*, Presses Universitaires de Rennes, 2^{ème} éd., 2014, 1138 p.
- Gilbert GIDEL, *Le droit international de la mer*, Sirey, 3 vol., 1932/1934, 814 p.
- Richard LE ROY, *La construction juridique du littoral*, Thèse de droit public, Université de Bretagne occidentale, 1992, 349 p.
- Jean-Luc PISSALOUX, Anne RAINAUD (dir.), *Les trente ans de la loi Littoral*, L'Harmattan, 2017, 416 p.
- M. PRIEUR, *Droit de l'environnement*, Dalloz, 2019
- JM BRETON, *Droit du tourisme*, LGDJ, 2020
- Mathias FORTEAU, Jean-Marc THOUVENIN (dir.), *Traité de droit international de la mer*, Pedone, 2017, 1322 p.
- Jean-Paul PANCRAIO, *Droit de la mer*, Dalloz, 2010, 536 p.
- Jean-Paul PANCRAIO, *La vie du littoral*, Presses Universitaires de Rennes . 2023
- Revue en ligne *Neptunus*, <https://cdmo.univ-nantes.fr/neptunus-international-884952.kjsp>

Modalités d'examen :

Session 1 : écrit 1h

Session 2 : oral

16.3/L Gestion des territoires littoraux et maritimes

Responsable du cours : Olivier COHEN (olivier.cohen@univ-littoral.fr)

Objectifs du cours :

Analyse des plans de gestion du littoral en France et à l'étranger

Compétences délivrées :

Connaissances fondamentales : comprendre comment la notion de risque est appliquée à l'aménagement du littoral ; comprendre la structure d'un projet de gestion du risque et son fonctionnement.

Plan du cours :

Les différents plans de gestion pour le littoral français

Le Master Plan en Belgique

Les plans de gestion aux Pays-Bas

Les plans de gestion au Royaume-Uni

Les plans de gestion aux Etats Unis

Bibliographie :

Ministère de l'Écologie, de l'Énergie, du Développement durable et de la Mer, 2010. *La gestion du trait de côte*. Ed. Quae, collect. Savoir Faire, 304 p.

MEDDE, 2014. *Guide méthodologique : Plan de prévention des risques littoraux*. La Défense, 170 p.

CEREMA, 2016. *Développer la connaissance et l'observation du trait de côte. Contribution nationale pour une gestion intégrée*. La Défense, 28 p.

Articles scientifiques de la littérature internationale

Modalités d'examen :

Examen écrit

PARCOURS URBAIN

16.1/U Gouvernance urbaine et participation

Responsable du cours : Marie EVRARD et Alexis FAVRE-GILLY

Objectifs du cours :

- Maîtriser les fondements théoriques et méthodologiques de la démocratie participative
- Connaître les principales techniques d'animation des dispositifs de participation des habitants et savoir les mobiliser en cohérence avec les finalités poursuivies et typologies d'acteurs engagés dans le processus (élus, habitants, techniciens)
- Savoir construire et animer des stratégies de développement social et urbain locales (systèmes de gouvernance intégrée, outils de planification, prospective, évaluation...)
- Maîtriser les fondements théoriques et empiriques de l'éducation populaire et savoir les mobiliser tout au long du processus démocratique
- Approche mettant en lien théorie et pratique.

Plan du cours :

- Repères théoriques permettant d'appréhender l'exercice de la démocratie participative à l'aune des enjeux actuels : rapport à l'espace public, de la différence entre démocratie participative et démocratie représentative, participation et transformation écologique, droit à l'information et à la participation, démocratie locale et participation réglementaire...
- Repères théoriques relatifs à l'éducation populaire comme levier majeur de l'expression démocratique et de la participation des habitants ainsi qu'au développement social et urbain des territoires

- Focus sur des dimensions spécifiques relatives au développement urbain (enjeux du handicap et de l'inclusion active, nouvelles normes environnementales pour l'aménagement de nouveaux équipements publics, approches participatives et d'éducation populaire spécifiques pour les populations les plus vulnérables...)
- En lien avec ces repères théoriques, des exemples concrets de stratégies déployées au niveau local et national :
 - Dunkerque : l'organisation territoriale de l'action publique et de la démocratie locale et participative, ses évolutions : quelques exemples
 - Participation et aménagement du territoire
 - Les différents acteurs de l'éducation populaire et du DSL-DSU : quelques exemples
 - Des outils concrets et opérationnels proposés pour un équilibre recherché entre maîtrise des savoirs fondamentaux et des concepts et professionnalisation (modèles de conventionnements, cahiers des charges, AMO...)

Bibliographie :

Transmise en début de cours.

Modalités d'examen :

Devoir écrit (3h).

16.2/U Pollution et environnement urbain

Responsable du cours : Séverine FRERE (severine.frere@univ-littoral.fr)

Objectifs du cours :

Il s'agira de présenter la problématique de la qualité de l'air en milieu urbain en montrant son évolution, sa dimension plus en plus multiscalaire, et en interaction avec différentes politiques publiques (urbanisme, mobilité, énergie, ...).

Plan du cours :

Il s'agit d'aborder les questions liées à la qualité de l'air sous différents aspects :

La pollution atmosphérique, ses sources, ses effets
Formes urbaines et émissions de polluants en milieu urbain
Pollutions dues aux transports et mobilité
Les impacts et risques sanitaires
La prévention de la pollution atmosphérique : outils et instruments
Acteurs et gouvernance de la qualité de l'air

Chaque séance est consacrée à un thème (pollution particulaire, pollutions dues aux transports et mobilité, ...).

Bibliographie :

Références bibliographiques données en cours

Modalités d'examen :

Exposé

Examen écrit (questions et commentaires de documents)

16.3/U Urbanisme opérationnel

Responsable du cours : Lucie LANNOY

Objectifs du cours :

- Etre en capacité de définir et de mettre en forme le projet territorial des collectivités locales.
- Anticiper les dynamiques d'urbanisation en apportant aux élus locaux une aide à la décision politique ;
- Planifier l'aménagement de l'espace

- Mener une action foncière adéquate permettant la déclinaison opérationnelle du projet de territoire de la collectivité territoriale ;
- Maîtriser la conduite des projets de renouvellement urbain.

Plan du cours :

Par « urbanisme opérationnel », on entend « opérations d'urbanisme », c'est-à-dire les occupations physiques du sol. Il convient de distinguer l'urbanisme opérationnel de l'urbanisme réglementaire, c'est-à-dire de la règle d'urbanisme. Il y a naturellement une interdépendance entre l'urbanisme opérationnel et l'urbanisme réglementaire puisque les décisions d'urbanisme opérationnel vont être prises en fonction de la règle.

Préambule : Rappel des principes fondamentaux de l'aménagement et de l'urbanisme et notamment du droit de l'urbanisme

Partie 1 : Rappel des différents documents de référence en matière de planification et d'organisation de l'espace

- La réglementation générale des sols
- L'articulation des principaux documents d'urbanisme

Partie 2 : La maîtrise des différentes autorisations d'occupation des sols

- Le certificat d'urbanisme
- Le permis de construire, permis de démolir et la déclaration préalable
- Le permis d'aménager

Partie 3 : Le pilotage d'une opération d'aménagement urbain

- Les mécanismes de l'aménagement
- La mobilisation du foncier
- Le régime des logements aidés
- Les lotissements, la division des sols et de l'espace
- La ZAC (Zone d'aménagement concertée)
- L'acquisition de la maîtrise foncière
- L'articulation du régime général et des procédures particulières

Partie 4 : La fiscalité de l'urbanisme et les montages financiers

- Les régimes de taxe d'urbanisme
- Le financement de l'aménagement urbain

Partie 5 : L'identification et l'utilisation des législations annexes

Partie 6 : Les procédures contentieuses

Bibliographie :

Savarit-Bourgeois Isabelle, 2016 (19e édition), *L'essentiel du droit de l'urbanisme*, 2022, Gualino, Carrés Rouge, 176 pages.

Modalités d'examen :

Examen écrit surveillé d'une durée de 02h00 à 02h30

16.4/U Maîtrise d'ouvrage urbaine et projet de territoire

Responsable du cours : Gaëlle HOTTIN

Objectifs du cours :

Comprendre ce qu'est l'urbanisme opérationnel et une opération d'aménagement. Etude des acteurs, des procédures opérationnelles et de l'organisation d'une opération d'aménagement.

Compétences délivrées :

Connaissances fondamentales en aménagement urbain et maîtrise d'ouvrage urbaine.

Outils financiers, opérationnels et réglementaires nécessaires à la mise en œuvre d'une opération d'aménagement.

Etudes de cas.

Plan du cours :

Une première partie introductive visera, au travers de l'analyse d'un cas pratique, à appréhender l'environnement institutionnel, juridique et technique de l'urbanisme opérationnel.

Une deuxième partie sera consacrée à la phase pré-opérationnelle, étape clef de la réussite d'une opération d'aménagement.

Une troisième partie permettra de rentrer dans le montage opérationnel et juridique et la mise en œuvre du projet

Comprendre l'aménagement : qu'est-ce que l'urbanisme opérationnel ?

Analyse d'une opération d'aménagement complexe : un projet de renouvellement urbain dans le cadre du NPNRU.

Partie 1 – la phase pré-opérationnelle de l'aménagement

L'initiative du projet

Conduite de projet : choisir un mode de gouvernance et une ingénierie adaptée

Les acteurs concourant à une opération d'aménagement

La participation citoyenne

Les études préalables

L'analyse d'un parti pris d'aménagement, choix d'un scénario, définition d'une stratégie

Les études connexes et complémentaires

Le bilan d'aménagement et la recherche des financements

Le phasage

Réaliser ou faire réaliser l'opération

La communication autour du projet, l'accompagnement au changement

Partie 2 : le montage opérationnel et juridique

La concertation préalable

Le choix de la procédure : permis d'aménager, ZAC, PUP

La maîtrise foncière

Les règles d'urbanisme : PLU, OAP, CRAUP

L'impact du projet sur l'environnement

Etudes de maîtrise d'œuvre et marchés de travaux

Bibliographie :

Droit de l'Urbanisme Mémentos LMD

Maîtrise d'ouvrage urbaine Jean Frébault Ed. Moniteur Coll. Ville Aménagement

Sur le web pour la maîtrise d'ouvrage urbaine :

Maîtrise d'ouvrage de l'opération d'aménagement urbain Mission interministérielle pour la qualité des constructions publiques

<http://www.miqcp.gouv.fr/images/Guides/documentPDF/GuideProjetUrbainWeb.pdf>

Cahier pratique le Moniteur des travaux publics et du bâtiment : Maîtrise d'ouvrage des projets d'aménagement

https://www.idrrim.com/ressources/publications/1/1720,Cahiers-Moniteur_Memento-et-Fiches-.pdf

Modalités d'examen :

Examen écrit : cas pratique

UE 17 : Enjeux territoriaux

17.1 Espaces urbano-portuaires et patrimoine

Responsable du cours : Mariantonia Lo Prete et Thomas WATTEZ

Objectifs

Le cours a pour objectif de s'intéresser à la relation du port avec son environnement dans les villes marquées par le développement d'un port de commerce. Le but est de comprendre :

- Comment la relation entre la ville et le port s'est construite au fil du temps et pourquoi depuis 50 ans, l'évolution de ces deux espaces oblige à repenser leur lien.
- Comment la globalisation actuelle, les mutations portuaires qui en découlent et la perception du littoral redessinent en profondeur cette relation.
- Comment la reconversion des friches portuaires et la question de la patrimonialisation permet de recomposer le lien entre la ville et le port.

Plan du cours

- I. L'organisation et l'évolution spatiale d'un port de commerce et son imbrication avec l'environnement.
- II. Afin de sensibiliser les étudiant.e.s à l'analyse du développement des activités maritimes et portuaires conjointement au territoire où se situent les infrastructures et où se déploient les activités, le cours s'appuie sur des articles et sur un atelier participatif intitulé « Mon port pour demain » qui sera animé par le biais d'une maquette interactive de port imaginaire.
- III. Du triptyque portuaire aux espaces portuaires délaissés.
- IV. Un système urbano-portuaire ancien et une mutation des places portuaires qui commence dès le XIXe.
- V. Les grands projets de reconversion et leurs enjeux.
- VI. Des sorties sur le terrain et des études de cas viendront illustrer la théorie.

Bibliographie

Distribuée lors de séances de travail.

Modalités d'examen

- Contrôle continu : 50% de la note.
- Examen écrit : 50% de la note.

17.2 Transports et mobilités

Responsable du cours : Jean-Marc JOAN (jean-marc.joan@univ-littoral.fr)

Contenu synthétique du cours :

- Les enjeux de la mobilité des personnes (et des marchandises)
- Analyse des grands concepts de la compréhension de la mobilité (vitesse, accessibilité et réseaux)
- Les relations complexes et contradictoires entre transports et aménagement/ développement territorial à différentes échelles spatiales.
- Le cas des transports en milieu urbain

Modalités d'examen :

- 1 travail de groupe (2 à 3 étudiants) sur l'analyse des réseaux de transports sur un territoire particulier ou des enjeux majeurs en termes de transport et mobilité (50%)
- 1 examen individuel en classe (50%)

17.3 Attractivité territoriale et développement économique

Responsable du cours : Michel CARRARD (michel.carrard@univ-littoral.fr)

Objectifs du cours :

Permettre aux étudiants d'acquérir et d'approfondir leurs connaissances de l'entreprise ainsi que sur les relations entre l'entreprise et le territoire.

Plan du cours :

Le cours est divisé en trois parties :

- Partie 1 : Une introduction à l'entreprise
 - 1- Qu'est-ce que l'entreprise ?
 - 2- La diversité des entreprises ;
 - 3- Rôles et fonctions de la gestion de l'entreprise ;
 - 4- L'environnement de l'entreprise)
- Partie 2 : Les comportements spatiaux des entreprises
 - 1- Une mise en perspective temporelle et spatiale ;
 - 2- Les étapes d'un choix de localisation)
- Partie 3 : ancrage et nomadisme des entreprises
 - 1- Les nouvelles compétences économiques des territoires ;
 - 2- La concurrence territoriale en débat ;
 - 3- Caractéristiques et avantages pour les entreprises de participer à un cluster
 - 4- La concurrence entre collectivités territoriales ;
 - 5- Le territoire doit être attractif)

Bibliographie :

- BENKO G., « Les théories du développement local », in CABIN P. (dir.), *L'économie repensée*, Paris, Editions Sciences Humaines, 2000, p. 197-208.
- BENKO G. et LIPIETZ A. (dir.), *Les régions qui gagnent. Districts et réseaux : les nouveaux paradigmes de la géographie économique*, Paris, PUF, Coll. Économie en liberté, 1992.
- BRUXELLE Y., FELTZ P., LAPOSTOLLE V., Associations et entreprises. Regards croisés sur le partenariat. Une recherche-action menée dans le contexte de l'éducation à l'environnement, Montpellier, Réseau Ecole et Nature, 2009.
- CAMAGNI R., « Attractivité et compétitivité : un binôme à repenser », *Territoires 2030*, n°1, 2005, p. 11-15.
- CARROUE L., *Mondialisation et territoire. Le regard d'un géographe*, Université de Saint-Quentin-en-Yvelines, Séminaires du C3ED, Axe Mondialisation, Institutions, Développement durable (MIDD), 2005 (<http://kerbabel.c3ed.uvsq.fr/Documents/TSEM-FIC-MGDD-C3ED-20060103-00001.pdf>).
- DAVEZIES L., *La République et ses territoires, la circulation invisible des ressources*, Paris, Le Seuil, La République des idées, 2008.
- DIACI, *Dynamiques et développement durable des territoires*, Rapport de l'Observatoire des territoires, Paris, La Documentation française, 2008.
- GOUX-BAUDINET F., *Quand les territoires pensent leurs futurs*, La Tour d'Aigues, Éditions de l'Aube, 2001.
- JACQUET N. et DARMON D., *Les pôles de compétitivité. Le modèle français*, Paris, La Documentation française, 2005.
- KRUGMAN P., « Competitiveness: a dangerous obsession », *Foreign Affairs*, vol. 21, n° 73, 1994.
- MERENNE-SCHOUMAKER B., *La localisation des industries. Enjeux et dynamiques*, Rennes, PUR, Coll. Didact Géographie, 2^e éd., 2008.
- PECQUEUR B., *Le développement global*, Paris, Alternatives économiques et Syros, 2^e éd., 2000.
- PORTER M., *The competitive advantage of nations*, New York, Free Press, 1990.
- VELTZ P., *Le développement local face à la mondialisation*, 2000 (http://www.veltz.fr/pierre_veltz/articles/pierre_veltz_article_developpement_local_face_mondialisation.html).
- VELTZ P., *Mondialisation, villes et territoires. L'économie d'archipel*, Paris, PUF, Coll. Économie en liberté, 2005.
- VELTZ P., « Les territoires au risque de la mondialisation », *Cafés géographiques*, 2007 (http://www.cafe-geo.net/article.php3?id_article=1146&var_recherche=mondialisation)

Modalités d'examen :

Etude de cas/dossier et exposés : 50%

Epreuve écrite finale : 50%

UE 18 : Stage de 5 à 6 mois avec soutenance

Méthodologie du mémoire : Jérôme Boissonade

Le stage ne peut en effet se poursuivre au-delà de la date du jury qui vous décerne votre diplôme.

"De manière exceptionnelle et après accord avec la direction du Master, le stage pourra s'effectuer à d'autres dates que celles indiquées et sur d'autres modalités qu'une présence à temps plein dans la structure".

La durée minimale obligatoire du stage est de 5 mois.

Guide méthodologique succinct pour la rédaction du mémoire

Le mémoire doit comprendre de **50 à 80 pages**, hors annexes.

Sur la **page de couverture** figurent :

- Université du Littoral Côte d'Opale + Logo
- Master 1 *Politiques d'Aménagement Urbain et Littoral*
- Année universitaire
- Le titre du mémoire
- Le prénom et le NOM de l'étudiant(e)
- Stage effectué à : « Nom de l'organisme d'accueil », du « date » au « date »
- Maître de stage : Prénom et nom du maître de stage
- Sous la direction de : « Prénom et Nom de l'enseignant dirigeant le mémoire »

Le mémoire comprend obligatoirement :

- 1. Des remerciements.**
- 2. Un sommaire.**

Celui-ci doit de préférence tenir sur une seule page et indiquer la page de début de chacune des parties ou chacun des chapitres.

- 3. Une introduction.**
- 4. Une brève partie descriptive présentant la structure d'accueil du stagiaire.**

Doivent être présentés l'objet social de la structure, un bref historique, ses évolutions récentes et ses perspectives de développement, l'organisation interne (organigramme, nombre de salariés...), ses principales sources de financement (pour les structures publiques, les associations...), le chiffre d'affaire et les données commerciales (pour les entreprises, les organismes commerciaux...), ses particularités, etc.

- 5. Une ou plusieurs parties présentant la thématique du mémoire, la problématique choisie, la méthodologie et les résultats.**

L'objet du stage du stage doit être présenté de manière claire et contextualisé et les principaux termes servant à énoncer les problématiques doivent être définis (par exemple on ne peut imaginer un mémoire portant sur le traitement de la pauvreté en milieu urbain sans que ne soient définies et questionnées les notions de pauvreté et de milieu urbain).

Des recherches théoriques doivent être faites sur la problématique choisie et utilisées pour traiter les cas rencontrés. Observations de terrain et grilles théoriques doivent se répondre pour produire une analyse pertinente des problèmes traités et pour faire des préconisations adaptées au contexte.

Attention, cette partie ou ces parties ne peu(ven)t être un simple récit de la situation de stage !

6. Une bibliographie

Située à la fin du mémoire (mais avant les annexes), la bibliographie doit donner les références de tous les documents cités dans le mémoire. Elle doit témoigner du fait que des recherches documentaires sérieuses et les plus complètes possibles ont été faites.

On peut diviser la bibliographie en plusieurs rubriques (ouvrages et articles scientifiques d'un côté et articles de presse de l'autre, par exemple), mais à l'intérieur de chaque rubrique les documents sont classés par ordre alphabétique d'auteur. Il faut donc mettre le patronyme de l'auteur en premier (on peut même l'indiquer en majuscules).

Pour un livre, doivent être obligatoirement précisés le titre (en italique et sans guillemets), le nom de l'éditeur, la date de l'édition et le lieu.

Par exemple : MENER (Pierre-Michel), 2002, *Portrait de l'artiste en travailleur*, Paris, Le Seuil.

Pour un article, son titre est indiqué entre guillemets et en écriture romane ; et le nom de la revue (en italique), le numéro de celle-ci, sa date de publication et les pages sont précisés.

Par exemple : DURKHEIM (Emile), 1914, « Le dualisme de la nature humaine et ses conditions sociales », *Scientia*, XV, p. 206-221.

Pour les références issues d'Internet, la précision doit aller jusqu'à l'indication de la page consultée.

Attention, tous les sites Internet ne présentant pas le même degré de fiabilité en matière d'informations présentées ! Il est donc judicieux, si l'adresse n'est sur ce point insuffisamment informative, de préciser en une ou deux lignes qui est à la source du site cité : organisme public, organe de presse, syndicat professionnel, personne privée...

Rubriques complémentaires à la bibliographie

Les documents audiovisuels (films, émissions de télévision) utilisés dans le mémoire doivent être référencés – avec le plus de précision possible – dans des rubriques à part.

7. Des annexes

Il est recommandé de joindre des annexes à votre mémoire, mais elles ne doivent pas être trop copieuses.

Y sont classés un certain nombre de tableaux, cartes et autres documents pouvant être utiles pour la compréhension du mémoire mais trop volumineux ou trop nombreux pour figurer dans le corps du mémoire. Par exemple, un extrait de texte juridique ou de tableau de chiffres est présenté dans le corps du mémoire, le texte ou le tableau complet figure en annexe.

Les annexes sont numérotées (Annexe 1, Annexe 2...), paginées (la pagination du mémoire continue) et, surtout, elles doivent être évoquées dans le corps du mémoire. Par exemple sous la forme d'une parenthèse : « (voir tableau complet en Annexe 3, p.98) ». Si une annexe n'est pas citée dans le corps du mémoire, c'est qu'elle est inutile.

Pour l'étudiant(e) qui fait une enquête de terrain de type sociologique, la grille d'entretien, le questionnaire et toutes les autres informations méthodologiques (choix de l'échantillon, durée et lieu de passation du questionnaire, etc.) doivent figurer dans une annexe.

8. Sur la quatrième de couverture (dos du mémoire) :

- Un résumé en français d'environ quinze lignes serrées et cinq mots clefs ;
- Un résumé en anglais d'environ quinze lignes serrées et cinq mots clefs.

Quelques impératifs à respecter dans la rédaction du mémoire :

- Les citations** doivent être mises **entre guillemets** et bien-sûr **référéncées**.
- Pour la **référence**, deux solutions sont possibles :

1^{ère} solution : L'étudiant fait une note de bas de page, dans laquelle il indique la référence complète du livre ou article cité **et le numéro de la page dont est extraite la citation**.

Par exemple : Christelle Alvergne et François Taulelle, 2002, *Du local à l'Europe : les nouvelles politiques d'aménagement du territoire*, Paris, Presses Universitaires de France, p.45-46.

Si le même ouvrage est cité plusieurs fois au cours du mémoire, on ne re-notera plus, dès la deuxième fois, le nom de l'ouvrage, l'éditeur, le lieu et la date de publication, on se contentera d'indiquer (dans la note) : C. Alvergne et F. Taulelle, *Ibid.*, p.103.

Attention : s'il est fait référence à plusieurs ouvrages ou articles du même auteur, *Ibid.* indique qu'il s'agit de la même référence que la dernière citée.

2^{nde} solution : Après avoir refermé les guillemets de la citation, on ouvre une parenthèse et on y indique simplement le nom de l'auteur, l'année de publication de l'ouvrage ou article cité, et **le numéro de la page dont est extraite la citation**. Par exemple : (Alvergne et Taulelle, 2002, p.45-46).

Le lecteur qui voudra connaître le nom de l'ouvrage, l'éditeur, etc. se reportera alors à la bibliographie (en fin de mémoire). S'il y a plusieurs ouvrages ou articles du même auteur publiés la même année, il suffit, dans la bibliographie comme dans la parenthèse qui suit la citation, de mettre une lettre après la date.

Par exemple : Christelle Alvergne et François Taulelle, 2002a, *Du local à l'Europe : les nouvelles politiques*

D'aménagement du territoire, Paris, Presses Universitaires de France, p.45-46 ; ou (Alvergne et Taulelle, 2002a, p.45-46).

Surtout ne jamais recopier des phrases ou des passages de livres, articles, ou autres documents sans mettre de guillemets et sans citer vos sources : ce serait **du plagiat, pratique considérée comme une forme de tricherie aux examens, et de toute façon inadmissible** dans un mémoire visant l'obtention d'un diplôme de niveau bac + 4 ou + 5.

c. Quand on fait **référence au travail d'auteurs sans les citer directement**, les deux solutions indiquées ci-dessus restent valables, simplement on ne met pas de numéro de page.

Par exemple : Christelle Alvergne et François Taulelle, 2002, *Du local à l'Europe : les nouvelles politiques d'aménagement du territoire*, Paris, Presses Universitaires de France ; ou (Alvergne et Taulelle, 2002a, p.45-46).

d. Tous les **tableaux, schémas, graphiques, cartes, photographies et autres documents** présentés dans le mémoire devront **tous présenter un titre et une source**.

Rappelons par ailleurs que, comme pour les citations d'auteurs, ce type de document ne remplace pas la réflexion, l'analyse d'un phénomène ou d'une question posée par le sujet, il vient juste l'illustrer.

Si les tableaux, graphiques, etc. sont souvent utiles pour synthétiser ou illustrer les propos, ils ne doivent néanmoins pas prendre trop de place dans le corps du mémoire (par exemple, ils ne peuvent interrompre le texte sur plus d'une page). Certaines de ces « illustrations » peuvent être avantageusement placées en annexe, avec renvoi à cette annexe à l'intérieur du texte (voir ci-dessus « 7. Des annexes »).

e. Pour faciliter la lecture, prêtez attention à **la clarté et à la concision des phrases**. Si un mémoire n'est pas une œuvre littéraire, il doit néanmoins se lire facilement, sans que l'on soit obligé de faire des efforts pour deviner ce que son auteur a voulu dire.

f. Il ne faut **pas abuser des paragraphes**. Le mieux est de respecter la règle : 1 paragraphe = 1 idée.

S'il y a 10 paragraphes sur la même page, c'est trop ! A l'inverse, un paragraphe ne doit pas faire deux pages !

g. Veillez à aérer le texte (mais pas trop !) pour une meilleure lisibilité.

h. Pensez à faire une **introduction pour chacune des parties** et des **transitions entre les différentes parties**.

i. **Les nombres** s'écrivent :

- **en chiffres** pour les dates, les taux, les mesures et les heures (ex : le 15 août 2016, à 14 heures 30, 38%, etc.) ;
- **en lettres** pour les âges, les distances, les durées et les quantités (ex : trente ans, vingt-et-un kilomètres, etc.).

j. **Un glossaire** des termes et/ou des sigles utilisés dans le mémoire est parfois nécessaire. Si vous en faites un, précisez-le au lecteur dès qu'apparaît dans le mémoire le premier sigle ou terme défini.

k. Enfin, il faut **ABSOLUMENT relire le mémoire** avant de l'imprimer et de le rendre, cela permettra d'éliminer la plupart des fautes d'orthographe ou de syntaxe.

Comme indiqué dans les modalités de contrôle des connaissances, la note du mémoire est éliminatoire, ce qui signifie que l'étudiant doit avoir 9/20 au minimum au mémoire pour valider son année.

Déclaration concernant l'utilisation des outils d'IA dans le mémoire

Nous reconnaissons que les outils d'IA peuvent être des aides précieuses lors du travail de mémoire de Master, mais ils ne sont pas infaillibles. N'oubliez pas que la transparence favorise la confiance et que reconnaître le rôle de l'IA renforce la crédibilité de votre travail.

Par conséquent, lorsque vous décidez d'utiliser un tel outil, vous devez respecter les principes suivants d'utilisation responsable de l'IA.

1. Évaluation critique :

o Nous avons évalué de manière critique les résultats générés par l'IA, en veillant à leur alignement avec nos objectifs de recherche.

o Toutes les modifications ou corrections ont été apportées en fonction de notre expertise et connaissance du domaine.

2. Transparence :

o Nous reconnaissons l'utilisation de [NOM DE L'OUTIL / SERVICE] de manière transparente, en soulignant qu'il a contribué à notre travail mais n'a pas remplacé le jugement humain.

o Notre engagement en matière de transparence garantit l'intégrité de cette thèse.

3. Considérations éthiques :

o Nous avons activement surveillé les biais ou les conséquences imprévues introduits par l'outil d'IA.

o Notre responsabilité éthique a guidé nos décisions tout au long du processus de recherche.

Déclaration en cas de non utilisation :

Lors de la préparation de ce mémoire Master, le ou les auteurs déclarent qu'ils n'ont utilisé à aucun moment l'Intelligence artificielle pour l'écriture de leur mémoire.

Date

signature :

Déclaration admissible en cas d'utilisation :

Lors de la préparation de ce mémoire, le ou les auteurs ont utilisé ChatGPT (OpenAI) dans le but suivant :

1. **Paraphrase et reformulation** : l'outil d'IA a été utilisé pour reformuler et paraphraser le texte afin d'améliorer la clarté et la lisibilité, garantissant ainsi que le contenu était efficacement communiqué tout en conservant le sens original.

2. **Vérification orthographique et grammaticale** : l'outil d'IA a été utilisé pour vérifier et corriger les erreurs d'orthographe et de grammaire.

Après avoir utilisé ChatGPT (OpenAI), le ou les auteurs ont soigneusement examiné et modifié le contenu produit par l'outil. Nous assumons l'entière responsabilité du contenu final présenté dans cette thèse.

En signant cette déclaration, nous affirmons que le contenu de ce mémoire de maîtrise reflète notre travail original, augmenté par l'utilisation responsable de l'IA.

Date :

Signature :

Toute autre utilisation de l'IA est proscrite.

UE 19 : Modules optionnels : 4 sur 6.

Option 1 : habitat et Environnement (commun EGEDD)

Responsable du cours : Jérôme BOISSONADE

Objectifs du cours :

Dans ce cours, nous nous intéressons essentiellement à la production architecturale, technique et politique de l'habitat et de la ville durables et à leurs rapports avec les enjeux environnementaux et les pratiques habitantes et citoyennes.

Programme du cours :

Le développement durable et les politiques de transition sont régulièrement déclinés en termes de ville durable et d'habitat durable et, plus récemment, dans une multitude d'appellations qui montrent la difficulté à affronter les bouleversements environnementaux actuels, à la fois dans leurs relations systémiques, mais aussi dans la diversité de leurs conséquences pratiques.

Ces termes servent avant tout à faire "travailler" ensemble des acteurs individuels (habitants, professionnels, bailleurs, architectes, etc.) et collectifs (entreprises, institutions, associations, etc.) aux intérêts très différents. Qu'il s'agisse d'un écoquartier durable ou d'une maison écologique, les objets urbains semblent mesurables, circonscrits, produits et pratiqués par un nombre d'acteurs limités. Pourtant, "l'effet rebond" montre que même sur de tels objets, les anticipations peuvent relever du château de cartes économique, social et/ou environnemental.

Pour réaliser de tels objets urbains, il s'agit donc de surmonter de nombreux problèmes, de leur "production" à leur "consommation", en interrogeant les politiques publiques qui sont censées assurer leur développement. Comment pourrait-on aider à la décision les acteurs concernés, afin qu'ils intègrent au mieux les problèmes sociaux et environnementaux liés à la réalisation de projets d'habitat ?

Plan du cours :

Introduction et présentation de l'atelier

A. Vers la ville durable

1. Les trois modèles d'urbanisme précédant la ville durable (hygiénisme, cité-jardin et mouvement moderne)
2. La Charte d'Aalborg (1994) : une rupture partielle

B. Vers l'architecture durable

3. Des origines oubliées : L'architecture vernaculaire
4. Les années 40-60 ou l'époque des pionniers
5. Les recherches des années 1970-80 sur l'enveloppe du bâtiment

Conception (1) : Quelles postures pour les concepteurs ?

6. Les années 90-2000 : modélisation et simulation

Conception (2) : Au-delà des bonnes pratiques, une réflexion écologique ?

C. Production de l'habitat et de la ville en transition

7. Les évolutions de la réglementation
8. Les stratégies différenciées des acteurs de la construction
9. Approches systémique, métabolique et régulatrice

Conception (3) : Qu'est-ce que la conception architecturale ?

D. Demain, quelles relations entre habitats et environnements ?

10. Biomimétisme vs (S)low city
11. Vers la ville stationnaire ? (population, artificialisation, métropolisation)
12. Question sociale, question urbaine et question environnementale

Conception (4) : Problématiser pour distribuer la conception ?

Travaux dirigés

La question de la conception (limitée à la dimension architecturale dans le cadre de l'atelier) reste le plus souvent une boîte noire pour les acteurs de la ville durable ou en transition, alors qu'elle est essentielle pour agir collectivement au plus près des milieux et surmonter les problèmes posés.

Dès la première séance, des groupes seront formés. Une même commande leur sera formulée (type de projet, de site, etc.), afin que chaque groupe puisse, par un travail réalisé au début de chaque séance, proposer une "résolution critique" la plus détaillée possible, en justifiant ses choix :

Cette « résolution logique de la commande » sera développée en quatre séquences :

1. **Problématisation** : caractérisation du problème essentiel
2. **Explicitation** : mise en évidence des éléments (données, enquête, bibliographie, etc.) qui permettent d'expliquer pourquoi il s'agit d'un problème essentiel
3. **Démonstration** : adéquation des moyens à mettre en œuvre pour répondre à ce problème
4. **Traduction** : formulation des préconisations destinées aux acteurs concernés par le projet, afin que celui-ci puisse aboutir

Exposés et évaluation collective des propositions lors des deux dernières séances.

Bibliographie :

- [1] Bihouix P. avec Sophie Jeantet et Clémence de Selva, La Ville stationnaire. Comment mettre fin à l'étalement urbain ?, Actes Sud, coll. « Domaine du possible », 2022.
- [2] Boissonade J., « Le développement durable face à ses épreuves. Les enjeux pragmatiques des écoquartiers », Espaces et sociétés, n°147, déc. 2011, p.57-75
- [3] Brisepierre G., La transition énergétique dans le bâtiment : entre progrès technique et changement social, des synergies à trouver, Revue des Mines, 2019 (<https://gbrisepierre.fr/wp-content/uploads/2019/12/BRISEPIERRE-Revue-des-mines-TE-des-synergies-a-trouver-2019.pdf>)
- [4] Criticat, Dossier ville durable, Numéro 11, 2013.
- [5] Devaux, C. (2016). Habitat participatif et politiques de l'habitat : un mariage par intérêt ?, Revue française des affaires sociales, 2016, p.151-174.
- [6] Fijalkow, Y. & Maresca, B. (2019). Normes de chauffe et transition énergétique : les transactions des habitants. Natures Sciences Sociétés, vol. 27(4), p. 410-421.
- [7] Renaud V., « L'habitat écologique à l'épreuve de son public », EspacesTemps.net, Travaux, 25/03/2013 (<http://www.espacestems.net/articles/lhabitat-ecologique-a-lepreuve-de-son-public-3/>)

Modalités de contrôle des connaissances :

Notation 1ère session : examen sur table et exposé collectif

Notation 2e session : examen sur table

Option 2 : Gestion Portuaire

Responsable du cours : J. LHERBIER

Objectifs

- I) Comprendre la complexité du système portuaire et maritime, des réseaux de transports, des aménagements, des flux et des besoins logistiques engendrés.
- II) Connaître la multitude de métiers, des activités portuaires et maritimes ainsi que les contraintes et les leviers de leur exploitation.
- III) Comprendre la problématique de la gestion portuaire en fonction des différentes échelles de gouvernance et des acteurs impliqués (notamment en termes de planification).
- IV) Appréhender les différentes stratégies de développement portuaire, les conflits et les coopérations qu'en découlent.

Plan du cours

- I) Le port de commerce et le transport maritime : quelles évolutions et quelles caractéristiques ?

II) Les métiers portuaires : (a) le navire en mouvement et en escale, (b) les marchandises à quai, (c) la logistique portuaire et maritime (amont et aval), (d) la prise en compte de l'environnement dans l'exploitation portuaire et maritime.

III) La gestion portuaire et maritime : quelles échelles et quels acteurs impliqués ?

IV) Quelles stratégies face aux défis environnementaux et face à l'enjeu de la santé dans les villes portuaires ?

V) Les étudiant.e.s seront confrontés à des cas pratiques

VI) En fonction du nombre d'étudiant.e.s :

- des visites de terrain seront organisées pour illustrer la théorie ;

- un jeu de rôle sur la répartition du pouvoir entre les participants dans un processus décisionnel sera effectué.

Bibliographie

- Articles scientifiques, ouvrages et revues spécialisées dans le transport/revues douanières : les références seront données en cours.

Modalités d'examen : contrôle continu.

Option 3 : risques industriels

Responsable du cours : Frédéric MODRZEJEWSKI et Grégory LEFRANCOIS

Objectifs du cours :

- Sensibilisation aux risques industriels majeurs et information sur les outils de concertation en environnement industriel sur la Côte d'Opale Flandre.
- Connaître les acteurs dans le domaine des Installations Classées.
- Comprendre les enjeux de territoire et environnementaux pour la « cohabitation » du monde industriel, des populations, de la biodiversité ...

Plan du cours :

Visite commentée de la zone industrialo-portuaire de Dunkerque

Cours général sur la gestion des risques industriels en France et sur les outils de la concertation.

Présentation des acteurs et de la DREAL au regard des missions de protection de l'environnement

Réglementation relative aux installations classées (risques sanitaires et technologiques).

Bibliographie :

Transmise en début de cours

Modalités d'examen :

Jeu de rôles concernant l'intervention de Grégory LEFRANCOIS

Devoir sur table (2 h) concernant l'intervention de Frédéric MODRZEJEWSKI

Option 4 : politiques du logement

Responsable du cours : Kristina MARTINSH

Objectifs du cours :

Savoir expliquer les fondamentaux de la politique du logement en France
Identifier les différents acteurs de la production (amont/aval) du logement /habitat (privés et publics), leurs rôles et liens structurels avec les politiques d'État, et leur restructuration actuelle.
Savoir analyser les défis et les enjeux contemporains liés au logement

Cours N°1

C'est quoi un logement, c'est quoi habiter, c'est quoi l'habitat ?
Les politiques du logement et son importance

Cours N°2

L'histoire de la politique du logement en France

Cours N°3

Les acteurs de la politique du logement (privés, publics et associatifs)

Cours N°4

Les différentes politiques publiques en faveur du logement :

- Politiques de construction et de rénovation
- Politiques d'accessibilité au logement
- Politiques de régulation du marché immobilier
- Politiques de lutte contre l'itinérance et l'exclusion

Cours N°5

L'innovation et l'expérimentation en matière de politique du logement.

Cours n°6

Évaluation des acquis : Exposés

Bibliographie

Distribuée lors de séances de travail

Modalités d'examen :

Etude de cas/dossier et exposés : 100 %

Option 5 : épistémologie, méthodologie de la recherche (commun EGEDD et Culture)

Responsable du cours : Jérôme BOISSONADE

Objectifs du cours :

Le cours a pour objectif de faire comprendre comment on produit une connaissance scientifique, de manière générale et de manière plus particulière dans le domaine des sciences humaines et sociales. La connaissance scientifique répond à des exigences, à des critères qui lui sont particuliers et en cela se distingue des connaissances ordinaires et des simples croyances.

Plan du cours :

Le cours est donné sous forme de séminaire, à partir de textes de philosophes des sciences et de chercheurs en sciences sociales. Les thèmes abordés seront les suivants :

- ☐ La neutralité axiologique (Max Weber), engagement et distanciation (N. Elias) ;
- ☐ Les règles de la méthode sociologique (E. Durkheim) ;
- ☐ Le principe de la réfutation (K. Popper) ;
- ☐ Révolutions scientifiques et paradigmes chez Thomas Kuhn.
- ☐ Savoir expert et savoir profane

Bibliographie :

Max Weber, Essais sur la théorie de la science, Paris, Plon, 1965

Norbert Elias, Engagement et distanciation, Paris, Fayard, 1993.

Emile Durkheim, Les règles de la méthode sociologique, Paris, Champs Flammarion, 2019.

Karl Popper, La logique de la découverte scientifique, Paris, Payot, 2017.

Thomas S. Kuhn, La structure des révolutions scientifiques, Paris, Champs Flammarion, 2018.

Modalités d'examen :

Session 1 : épreuve écrite de deux heures, sans documents autorisés.

Session 2 : épreuve orale (20 minutes de préparation et 20 minutes de prestation orale sur une question tirée au sort).

Option 6 : préparation aux concours de la fonction publique territoriale

Responsable du cours : Séverine FRERE

Intervenants :

Séverine Frère, Amélie Jacob

Objectifs du cours :

Etre capable de se présenter à des concours de catégorie A (bac +3 et bac +5) de la fonction publique territoriale.

Préparation du concours d'Attaché territorial.

Epreuves préparées :

Pratique de la dissertation sur un sujet d'ordre général relatif à la place et au rôle des collectivités territoriales dans les problématiques locales

Rédaction d'une note de synthèse à partir d'un dossier,

Préparation à l'épreuve orale devant jury de mise en situation professionnelle.

Compétences délivrées :

Analyse et synthèse de documents

Problématisation d'un sujet

Lecture analytique et sélective de documents

Qualités rédactionnelles

Expression orale

Plan du cours :

Les différents cours et interventions portent à la fois sur la méthodologie spécifique à chaque épreuve de concours et sur des exercices d'entraînement à partir d'annales de concours.

Bibliographie :

Références bibliographiques données en cours

Modalités d'examen :

Note de synthèse (4h).

UE 20 : Au choix

Ces enseignements en atelier correspondent à l'organisation de conférences, d'évènements, de veille documentaire réalisés par les étudiants et leur permettant de s'insérer dans des réseaux professionnels ; ou à des études plus approfondies, sur commande d'acteurs institutionnels ou d'entreprises.

Modalités d'examen :

Chaque atelier est évalué par une présentation intermédiaire à mi-parcours puis une présentation finale, orale, accompagnée d'un dossier.

Parcours Littoral

Atelier Littoral

Responsable :

Olivier COHEN et Xenia PHILIPPENKO

Parcours Urbain

Atelier Urbain

Responsable :

Mariantonia LO PRETE

6. Modalités de contrôle des connaissances

1. Accès au diplôme de Master

L'accès en 1^{ère} année de Master est ouvert aux titulaires des diplômes sanctionnant les études du premier cycle ainsi qu'à ceux qui peuvent bénéficier de l'article L. 613-5 ou des dérogations prévues par les textes réglementaires.

Les établissements doivent fixer des capacités d'accueil pour l'accès à la première année du deuxième cycle. L'admission est alors subordonnée au succès à un concours ou à l'examen du dossier du candidat. La capacité d'accueil du Master 1 et du Master 2 Politiques d'Aménagement Urbain et Littoral est de 25 étudiants.

L'accès en deuxième année d'une formation du deuxième cycle conduisant au diplôme national de master est de droit pour les étudiants qui ont validé la première année de cette formation (même mention et même établissement).

- L'inscription administrative est annuelle ; elle s'effectue dans un parcours de formation, conformément aux dispositions nationales.
- L'inscription pédagogique est faite en début d'année universitaire pour les deux semestres ou au début de chaque semestre, avec possibilités de modification, au plus tard dans le mois qui suit le début du semestre d'enseignement
- La progression (M1 non acquis mais un semestre acquis en M1 et accès en M2) n'est pas autorisée entre le M1 et le M2.

2. Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences (MCCC) :

a) cadrage réglementaire

- Les présentes règles communes de contrôle des connaissances et des Compétences s'inscrivent dans le cadre réglementaire national défini par **l'article L. 613-1 du code de l'éducation** et la circulaire n°2000-033 du 01/03/2000 relative à l'organisation des examens dans les établissements publics d'enseignement supérieur.
- Les établissements précisent les modalités de l'évaluation, la place respective des épreuves écrites et orales, ainsi que les modes spécifiques de validation des diverses activités pédagogiques et, notamment les périodes ou des projets conduits individuellement ou collectivement en milieu professionnel.

MCCC ou règlement des études ou règlement des examens

Le règlement des études est proposé par le Président du Jury et par le jury du diplôme, avalisé par le conseil de département dans le respect des MCCC adoptées en CFVU et transmis pour validation définitive au Président de l'université.

Chaque département doit communiquer au Service Universitaire de l'Accueil, de l'Information et de l'OrientatIon, et de l'Insertion Professionnelle (SUAIO/IP) et à la Direction des Etudes et de la Vie Etudiante (DEVE), le guide des études et les modalités de contrôle des connaissances (L613-1) propres à chacun des diplômes qui relèvent de sa compétence.

La diffusion des modalités particulières à chaque formation est faite aux étudiants au plus tard un mois après la reprise des enseignements : aucun changement ne peut intervenir après cette date.

Des modifications sont possibles si c'est prévu dans les MCCC (ex : épreuve orale pour épreuve écrite)

Publicité : La publicité est suffisante si au moins une des conditions suivantes est remplie :

- Le règlement des études est consultable au secrétariat pédagogique après information des étudiants
- Le règlement des études est accessible facilement par les étudiants (lieu bien repéré)
- Le règlement des études est distribué aux étudiants

Attention : n'est pas suffisante, l'insertion du règlement des études dans une brochure d'information (document non contractuel)

b) Validation des parcours de formation

Les aptitudes et l'acquisition des connaissances et des compétences sont appréciées soit par un contrôle continu et régulier, soit par un examen terminal, soit par ces deux modes de contrôle combinés. Les modalités de contrôle continu prévoient la communication régulière des notes et résultats à l'étudiant et, s'il le souhaite, la consultation des copies. Les MCCC tiennent compte des contraintes spécifiques des étudiants en régime spécial d'études.

Contrôle continu et examen terminal. Plusieurs modalités de calcul de la note finale des Eléments Constitutifs (EC) ou Unité d'Enseignement (UE) sont envisageables et sont déclinées dans le règlement des études. Les décisions prises ne peuvent plus varier dans l'année.

Anonymat : Les modalités des examens terminaux (écrits) doivent veiller à garantir l'anonymat des copies, autant que faire se peut.

Capitalisation :

- ❖ Au sein d'un parcours de formation, **les unités d'enseignement sont définitivement acquises et capitalisables dès lors que l'étudiant y a obtenu la moyenne** (la note est conservée même en cas de redoublement et l'étudiant ne peut repasser l'épreuve). L'acquisition de l'unité d'enseignement entraîne l'acquisition des crédits correspondants.
- ❖ Chaque formation fixe la valeur en crédits européens de chaque UE.
- ❖ **De même sont capitalisables les éléments constitutifs des unités d'enseignement,** dont la valeur en crédits est également fixée
- ❖ Lorsqu'un étudiant change d'établissement pour poursuivre son cursus dans une même formation (mention identique) : les crédits acquis sont repris sous l'autorité du président du jury.

Compensation : Les parcours de formation organisent l'acquisition des unités d'enseignement et du diplôme de Master selon les principes de capitalisation et de compensation appliqués dans le cadre du système européen de crédits. Dans le cadre du système européen de crédits, la compensation est organisée de la manière suivante : chaque unité d'enseignement est affectée d'un coefficient et d'une valeur en crédits ; l'échelle des valeurs en crédits est identique à celle des coefficients.

Le diplôme s'obtient soit par acquisition de chaque unité d'enseignement constitutive du parcours correspondant, soit par application des modalités de compensation telles que décrites dans le paragraphe suivant. Un diplôme obtenu par l'une ou l'autre voie confère la totalité des crédits prévus pour le diplôme.

Compensation et obtention du diplôme :

La compensation peut être organisée sur le semestre sur la base de la moyenne générale des notes obtenues pour les diverses unités d'enseignement, pondérées par les coefficients.

Elle peut être organisée entre deux semestres au sein d'une même année de Master selon les départements pédagogiques (voir règlement des études de chaque master).

Une note éliminatoire peut être fixée selon les départements pédagogiques (voir règlement des études). La seule note **éliminatoire** est la note du mémoire pour lequel l'étudiant devra avoir au moins la note de 9/20 (Tout étudiant ayant obtenu une note inférieure à 9/20 au mémoire ne pourra valider son année).

- ❖ **La compensation s'effectue au sein des unités d'enseignement (UE).**
Elle s'effectue également au sein de regroupements cohérents d'UE, organisées, éventuellement, en blocs de connaissances et de compétences clairement identifiés dans les modalités de contrôle des connaissances et des compétences communiquées aux étudiants.
- ❖ **Le diplôme s'obtient soit par acquisition de chaque UE constitutive du parcours correspondant, soit par application des modalités de compensation choisies par la formation.**
Un diplôme obtenu par l'une ou l'autre voie confère la totalité des 300 crédits.

Seconde Chance

L'étudiant peut bénéficier, de droit, d'une évaluation de substitution dans des conditions définies par l'établissement, en particulier, s'il bénéficie d'un régime spécial d'études (arrêté du 22/01/2014 MAJ).

Il convient que les épreuves de rattrapage soient conçues de sorte à assurer une égalité de traitement avec les étudiants de la session principale.

Sauf dispositions contraires prévues dans le guide des études, les notes de contrôle continu de session 1 sont conservées en session 2.

SYNTHESE

	Semestre 1 et Semestre 2
Evaluation Initiale (session 1)	Epreuve passée OUI NON (ABI*) NON (ABJ*)
2^{ème} chance	
<i>Epreuve de Substitution : contraintes reconnues par le jury et rég. Spéciaux</i>	NON NON OUI
Evaluation Supplémentaire (session 2 : rattrapage) :	OUI OUI OUI

* ABI : Absence Injustifiée – ABJ : Absence Justifiée

Session d'examen : l'ensemble des opérations visant au contrôle des connaissances et se terminant par une décision de jury.

BONUS

Prise en compte du sport, des langues, de la pré-pro, de toute autre discipline enseignée dans une filière de l'ULCO prise en option par l'étudiant, et d'autres types d'investissements en relation avec les études (ateliers d'expression artistique, stage facultatif, évaluation des Emplois Apprentis Professeurs, DU Engagement Etudiant...) en plus du programme normal.

Le bonus est fixé à 3% du total maximum des points : 20/20 (20x3% = 0,6 point) :

Note obtenue en activité Bonus à l'UE	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20
Nombre de points ajoutés à la moyenne de l'UE / 20	0	0,06	0,12	0,18	0,24	0,3	0,36	0,42	0,48	0,54	0,6

Le bonus s'applique dans une UE identifiée par la composante sur chacun des semestres et se traduit par une note sur 20, sans attribution de crédits.

Important :

- ❖ Si plusieurs activités à points bonus sont suivies par un étudiant pendant un semestre donné : la meilleure des notes est conservée
- ❖ Seules les notes de bonus supérieures à 10/20 sont prises en compte

3. Jurys et Résultats

Jurys : L. 613-1 du code de l'éducation : « seuls peuvent participer aux jurys et être présents aux délibérations des enseignants chercheurs, des enseignants, des chercheurs, ou, dans des conditions et selon des modalités par voie réglementaire, des personnalités qualifiées ayant contribué aux enseignements ou choisies en raison de leur compétence, sur proposition des personnes chargées de l'enseignement »

Le président de l'université nomme le président et les membres des jurys.

Leur composition comprend au moins une moitié d'enseignants-chercheurs, d'enseignants ou de chercheurs participant à la formation parmi lesquels le président du jury est nommé, ainsi que des personnalités qualifiées ayant contribué aux enseignements, ou choisies, en raison de leurs compétences, sur proposition des personnels chargés de l'enseignement.

La composition des jurys est publique.

Le président du jury est responsable de la cohérence et du bon déroulement de l'ensemble du processus, de la validation de l'unité d'enseignement à la délivrance du diplôme. Il est responsable de l'établissement des procès-verbaux.

Le jury délibère souverainement à partir de l'ensemble des résultats obtenus par les candidats et la délivrance du diplôme est prononcée après délibération du jury. Le procès-verbal de délibération est élaboré sous la responsabilité du président du jury et signé par lui.

Résultats

Après proclamation des résultats, le jury est tenu de communiquer les notes aux étudiants.

Les étudiants ont droit, sur leur demande et dans un délai raisonnable, à la communication de leurs copies et à un entretien individuel en tant que de besoin.

La commission de la formation et de la vie universitaire du conseil académique ou du conseil ayant compétence en matière de formation arrête les modalités de communication et d'entretien qui sont mises en œuvre par les équipes pédagogiques et peuvent donner lieu à un accompagnement.

Une attestation de réussite et d'obtention du diplôme est fournie aux étudiants trois semaines au plus tard après la proclamation des résultats. La délivrance du diplôme définitif, signé par les autorités concernées, intervient dans un délai inférieur à six mois après cette proclamation.

Le Président du Jury est responsable de la transmission des procès-verbaux à la DEVE

Les procès-verbaux d'examen des deux sessions de l'année doivent être transmis le plus rapidement possible à la Direction des Etudes et de la Vie Etudiante (DEVE) pour la fin de l'année universitaire (voir calendrier).

Afin de respecter l'article 6 de la LOI du 17/07/1978 portant diverses mesures d'amélioration des relations entre l'administration et le public, « ne sont communicables qu'à l'intéressé les documents administratifs portant appréciation ou jugement de valeur sur une personne physique, nommément désignée ou identifiable. »

Les résultats (admis, ajourné) sont affichés, mais pas les notes de chaque étudiant.

S'il s'agit de publier les résultats des examens (admis, non admis) sur l'ENT, les étudiants doivent être informés avant la publication et doivent être en mesure de s'y opposer, à moins que le résultat de l'étudiant ne soit visible que de l'étudiant lui-même (pas mis en œuvre).

S'il s'agit de publier les notes des étudiants, les notes sont considérées comme des données à caractère personnel et ne doivent être accessibles que de l'étudiant concerné après authentification.

Redoublement.

Pour les étudiants n'ayant pas validé leur année, le redoublement en Master est soumis à l'autorisation du jury d'année. Le jury se prononce, notamment, au regard de l'assiduité de l'étudiant et peut tenir compte de situations particulières.

4. Assiduité et incidents pendant les examens

L'assiduité est définie par l'arrêté du 30/07/2019.

Le Président de l'université détermine les conditions de scolarité et d'assiduité des étudiants par type d'enseignement (enseignements en présentiel : CM et TD ou TP, les enseignements à distance, les enseignements mobilisant les outils numériques, les projets individuels et collectifs notamment) : les étudiants sont vivement incités à assister à toutes les formes d'enseignement.

Obligation pour chaque étudiant de procéder à son inscription pédagogique.

En cas de non-respect, l'étudiant est tenu de justifier de son absence par tous moyens.

Certaines dispenses d'assiduité sont tolérées (voir arrêté 30/07/2019).

Les conditions de scolarité et d'assiduité sont présentées annuellement à la CFVU et au CA.

L'étudiant boursier sur critères sociaux doit remplir les conditions générales de scolarité et d'assiduité.

Etudiants boursiers : En application des articles L. 612-1-1 et D. 821-1 du Code de l'éducation, l'étudiant bénéficiaire d'une bourse doit être régulièrement inscrit (inscription administrative et pédagogique) et assidu aux cours, travaux pratiques ou dirigés, réaliser les stages obligatoires intégrés à la formation et se présenter aux examens, faute de quoi le versement de la bourse est suspendu et un ordre de reversement est émis pour obtenir le remboursement des mensualités de bourse indûment perçues.

Etudiants non boursiers : aucune condition d'assiduité

Absence et certificat médical

La justification d'une absence par la production d'un certificat médical est une possibilité offerte aux étudiants, y compris dans les MCCC, mais elle n'a pas de caractère obligatoire.

Incidents pendant les examens

Retard

Les étudiants doivent être présents 15mn dans la salle d'examen avant le début de l'épreuve. Les retards individuels sont exceptionnels et doivent être justifiés. Ils sont soumis à l'appréciation du Président du Jury ou de son représentant dans la salle sous réserve qu'aucun étudiant n'ait quitté la salle. Aucun temps supplémentaire ne sera accordé.

En cas de circonstances exceptionnelles (grève, conditions météorologiques notamment), le président de jury ou le Vice-Président en charge de la Formation si nécessaire peut décider, soit de retarder le commencement de l'épreuve en fonction de la durée supplémentaire d'acheminement des candidats, soit de la reporter à une date ultérieure. Le procès-verbal d'examen doit indiquer le nom des étudiants retardataires avec leur heure d'arrivée.

Absence justifiée ou non justifiée

Un étudiant sera déclaré en absence justifiée (ABJ) s'il présente un justificatif d'absence dans un délai de 5 jours ouvrables à compter de l'examen ; la justification sera appréciée par le jury au regard de situations particulières (accident, deuil, intervention chirurgicale d'urgence, convocation à la journée citoyenne...).

Un étudiant sera déclaré en absence injustifiée (ABI) si le justificatif n'est pas recevable ou s'il n'a pas de justificatif.

Application du principe :

Evaluation initiale (session 1) :

- ❖ un étudiant ABI à une épreuve ou matière en session 1 sera défaillant et devra repasser l'épreuve ou la matière en seconde session (session 2).
- ❖ un étudiant ABJ à une épreuve ou matière en session 1 devra repasser l'épreuve ou la matière en seconde chance (épreuve de substitution).

Evaluation supplémentaire (session 2): un étudiant absent à une épreuve ou matière :

- S'il était présent en session 1 : la note de session 1 est reprise sauf dispositions particulières dans le guide des études de la formation
- S'il était déjà absent en session 1 :

➡ Absence justifiée : le jury peut exceptionnellement statuer sur les résultats de l'étudiant et décider de le déclarer admis

➡ Défaillant : l'étudiant est défaillant s'il est encore absent injustifié

Absence justifiée ou injustifiée et contrôle continu : le guide des études de la formation définira les principes applicables.

5. Délivrance des Diplômes et mentions

Pour obtenir le diplôme de Master, l'étudiant doit avoir obtenu chacune des deux années qui le composent (M1 et M2).

La 1^{ère} année de Master est obtenue, soit par l'obtention de chacun des semestres qui la composent, soit par compensation entre ses deux semestres (si la compensation existe – voir plus haut).

La 2^{ème} année de Master est obtenue, soit par l'obtention de chacun des semestres qui la composent, soit par compensation entre ses deux semestres (si la compensation existe – voir plus haut).

Précision : délivrance diplôme de Master et maîtrise d'une langue vivante étrangère

Arrêté du 22 janvier 2014 mis à jour fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master

Article 16

"Le master intègre un enseignement visant la maîtrise d'au moins une langue étrangère conformément au cadre européen commun de référence pour les langues. L'enseignement de langue est dispensé de préférence sur les deux années du master. Cet enseignement est sanctionné par des crédits ECTS. **Le diplôme de master ne peut être délivré qu'après validation de l'aptitude à maîtriser au moins une langue vivante étrangère**"

Chaque formation, en fonction des objectifs spécifiques de chaque mention et chaque parcours, définit les critères nécessaires à l'évaluation de la maîtrise d'une langue vivante étrangère.

Se référer au paragraphe sur le LANSAD et le CLES (fin du document)

Mentions de réussite

La moyenne prise en compte pour l'attribution d'une mention est celle de la dernière année du diplôme :

- moyenne générale du M1 (semestres 7 et 8) dans le cadre de l'obtention de la Maîtrise,
- moyenne générale du M2 (semestres 9 et 10) dans le cadre de l'obtention du Master.

Attribution de la **mention Passable** : moyenne générale égale ou supérieure à 10/20 et inférieure à 12/20

Attribution de la mention **Assez Bien** : moyenne générale égale ou supérieure à 12/20 et inférieure à 14/20

Attribution de la mention **Bien** : moyenne générale égale ou supérieure à 14/20 et inférieure à 16/20

Attribution de la mention **Très Bien** : moyenne générale égale ou supérieure à 16/20

Les établissements habilités à délivrer le diplôme national de Master sont habilités à délivrer, au niveau intermédiaire, le diplôme de Maîtrise, dans le domaine de formation concerné, qui correspond à l'obtention des 60 premiers crédits ECTS acquis dans le cursus Master.

Il est délivré à la demande de l'étudiant

6. Régime Spécial d'Etudes : art 12 arrêté du 22/01/2014 (mis à jour par l'arrêté du 30/07/2018)

La commission de la formation et de la vie universitaire du conseil académique ou du conseil de l'établissement qui a compétence en matière de formation fixe les modalités pédagogiques spéciales prenant en compte les besoins

spécifiques d'étudiants dans des situations particulières, notamment aux étudiants salariés qui justifient d'une activité professionnelle d'au moins 10h par semaine en moyenne, aux femmes enceintes, aux étudiants chargé de famille, aux étudiants en situation de handicap, aux étudiants engagés dans plusieurs cursus, aux étudiants en besoins éducatifs particuliers, aux étudiants en situation de longue maladie, aux étudiants entrepreneurs, aux artistes et sportifs de haut niveau et aux étudiants exerçant les activités mentionnées à l'art. L 611-11 du code de l'éducation.

Sportifs de haut niveau (SHN) :

Le SUAPS peut attester de ce statut de SHN et diffusera la liste des étudiants SHN largement dans les départements et composantes.

Les étudiants qui souhaitent bénéficier d'aménagements particuliers liés à ce statut doivent apporter un justificatif et donner le calendrier des compétitions.

Les étudiants bénéficiant de ce statut doivent informer les départements des changements de calendrier au moins 15 jours avant.

Le SUAPS enverra la liste des étudiants ayant une pratique sportive et participant à des compétitions (hors SHN).

Les formations éviteront de placer les contrôles continus et les examens le jeudi après-midi.

Epreuves de substitution proposée par la formation.

Une date limite est à fixer pour se déclarer SHN : la commission SUAPS se réunit en juin, mi-octobre et mi-novembre.

Handicap :

Respect des textes réglementaires visés plus haut.

Le médecin et les infirmières évaluent les besoins et aménagements nécessaires, en lien avec les responsables pédagogiques.

La Commission Consultative Handicap (CCH) émet un avis et le Président décide des mesures d'accompagnement.

Le BVE assure la mise en place et le suivi des mesures d'accompagnement

Statut d'Etudiant Salarié :

Peuvent demander à bénéficier de ce statut, les étudiants-salariés qui justifient d'une activité professionnelle d'au moins 10h par semaine en moyenne.

Il doit attester de son statut de salarié (attestation de l'employeur).

Il est dispensé d'assiduité à l'ensemble des enseignements.

Il peut ne pas passer le contrôle continu et est invité à passer l'examen terminal.

Si seul le contrôle continu est proposé, un examen terminal doit être prévu pour l'étudiant salarié.

Les étudiants « empêchés »

Sont concernés les étudiants qui ne rentrent pas dans la catégorie des étudiants en situation de handicap et qui présentent un problème de santé temporaire (foulures, entorses, hospitalisation, plâtre...).

Des aménagements peuvent être mis en place selon les ressources disponibles

(personnel, matériel) de la formation et sont sous sa responsabilité

La demande d'aménagement se fait auprès d'un médecin du SUMPPS, par l'étudiant, qui rédige un avis médical à validité temporaire.

L'étudiant doit déposer le document, dans un délai de deux jours ouvrables avant la date de l'évaluation, auprès du service scolarité de la formation concernée.

L'aménagement d'examens est pris en compte par la formation en fonction des règles d'organisation de l'examen .

Autres situations particulières :

Principe : application du régime salarié

Statut	Justificatifs
Artiste de haut niveau	Inscription au conservatoire ou école des beaux-arts.

Étudiant suivant un double cursus	Certificat de scolarité
Étudiant effectuant un service civique	Contrat d'engagement
Étudiant participant à la réserve militaire	Contrat d'engagement
Étudiante enceinte	Certificat médical, attestation de grossesse
Étudiant chargé de famille	Livret de famille

7. Examens

- Le sujet d'examen doit spécifier clairement les documents autorisés et outils numériques ou connectés autorisés, à défaut aucun document ne peut être utilisé par l'ensemble des étudiants.

7. LanSAD et CLES

Ce cadrage concerne les langues 1 mais également les 2^e ou 3^e langues obligatoires ou en option obligatoire.

- **M2S3**

Intégration du CLES en M2 – semestre 3

En plus des évaluations du semestre en langues, le semestre 3 de M2 intègre une note de CLES (Certificat de Compétences en Langues de l'Enseignement Supérieur) à hauteur de 50% de la note semestrielle de langue 1. L'étudiant doit donc se présenter au CLES dans la langue choisie en langue 1.

Toute autre certification que le CLES pourra faire l'objet d'une validation, totale ou partielle, par la Commission LanSAD. Par ailleurs, une certification (CLES ou autre) obtenue antérieurement au M2S3 sera prise en compte par la Commission LanSAD.

L'orientation des étudiants vers le CLES B2 ou le CLES B1 sera effectuée en fonction des résultats obtenus au test de positionnement, ou sur proposition de l'enseignant, après accord du Président du jury CLES.

Déroulement des sessions 1 et 2 en M2S3

Compétences évaluées	SESSION 1		SESSION 1 <i>Épreuve de substitution</i>	SESSION 2	NOTES
Pratique de la Langue écrite	CE	PE*	épreuve de PLE	épreuve de PLE	PLE (20%)
Pratique de la Langue orale	PO	CO*	épreuve de PLO	épreuve de PLO	PLO (20%)
Autoformation guidée	TAG	TAG	délai supplémentaire	délai supplémentaire	TAG (10%)
CLES	Session unique		<i>Orientation vers les épreuves de substitution, sans possibilité d'obtenir la certification</i>	<i>Orientation vers les épreuves de session 2, sans possibilité d'obtenir la certification</i>	CLES (50%)

** Dans la mesure du possible, les épreuves de compréhension orale et de production écrite seront communes aux étudiants de M2 d'un même parcours. Ces épreuves auront lieu le même jour, sur un même créneau.*

Tableau de conversion des compétences évaluées au sein d'une même session CLES en notes pour les étudiants de M2S3 (1 compétence B2 = 4 points / 1 compétence B1 = 3 points)**

COMPÉTENCES VALIDÉES	0 compétence B1	1 compétence B1	2 compétences B1	3 compétences B1	4 compétences B1
0 compétence B2	0	3	6	9	12
1 compétence B2	4	7	10	13	

2 compétences B2	8	11	14		
3 compétences B2	12	15			
4 compétences B2	16				

*** Attention, le CLES B2 est obtenu si et seulement si toutes les compétences de niveau B2 sont validées au moment de leur évaluation ; le CLES B1 est obtenu si et seulement si toutes les compétences de niveau B1 (ou B2) sont validées au moment de leur évaluation. Une compétence C1 évaluée au cours d'une certification CLES ou équivalente = 5 points.*

Bonus Centre de Langues (LV2-LV3) et CLES

Les enseignements facultatifs suivis dans le cadre du Centre de Langues donnent lieu à des évaluations sur le même format que celles prévues dans les MCCC LanSAD de Master (cf. supra), mais n'incluent au que 5 heures minimum de Travail en Autoformation Guidé (TAG). Le CLES n'est pas intégré dans les notes finales de Master. La moyenne des 3 notes donne lieu à une note prise en compte dans le Bonus chaque semestre.

Au Centre de Langues, un étudiant ne peut pas s'inscrire dans un cours dont il maîtrise déjà parfaitement la langue enseignée (niveau C2 du CECRL). Si un étudiant a déjà validé un niveau dans une langue, il devra alors obligatoirement s'inscrire dans le niveau supérieur, s'il se réinscrit dans cette même langue, l'année suivante.

La réussite totale ou partielle au CLES (ou autre certification) dans une langue autre que la langue 1 donne lieu à l'attribution d'une note bonus selon les tableaux de conversion des notes CLES en Licence pour le 2^e semestre de l'année d'études en cours.

De même, toute certification en langue, en dehors des cas énoncés ci-dessus, pourra faire l'objet d'une demande de conversion en points bonus par la Commission LanSAD.

« lutte contre les discriminations, le harcèlement et les violences sexuelles et sexistes »

Votre Université met en place un dispositif de signalement et d'alerte des discriminations, du harcèlement et des violences sexuelles et sexistes dont vous pourriez être victime dans votre vie étudiante. Vous pouvez écrire au mail à l'adresse : stop.discrimination@univ-littoral.fr ou rencontrer sur chaque pôle de l'ULCO un des trois référent.es (étudiant.e, enseignant.e et agent.e). Toutes les infos et les coordonnées sur <https://egalite.univ-littoral.fr/>

